

Grand Poitiers Communauté urbaine

Comment payer sa facture ?



Pour les communes de Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil - du - Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné - Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint - Benoît et Vouneuil-sous-Biard

Le règlement

- Par TIP, en le retournant, daté et signé, dans l'enveloppe jointe, après affranchissement.
- Par prélèvement automatique ou mensuel. Prendre contact avec le pôle Relation abonnés pour la mise en place de ce mode de paiement ou pour tout renseignement complémentaire.
- Par chèque à l'ordre du Trésor public, en joignant le volet TIP, en les retournant dans l'enveloppe jointe, après affranchissement.
- Par Internet, sur le site dans la rubrique "Payer sa facture d'eau"
- En espèce (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé : liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite (<http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>)

Pour le recouvrement des factures et en cas de difficultés financières passagères

Des solutions existent :

- effectuer un échéancier auprès de la Trésorerie de Poitiers,
- se rapprocher d'une assistante sociale afin de constituer un dossier qui sera étudié directement par le Fond de Solidarité Logement 86, Maison de l'Habitat - Téléport 2 - Avenue René Cassin à Chasseneuil-du-Poitou. Cette association étudie tous les dossiers de demande d'aide au paiement des factures liées au logement.



Pour les communes de Beaumont Saint-Cyr, Bonnes, Bignoux, Celle-Lévescault, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Jardres, Jaunay-Marigny, Jazeneuil, La Chapelle-Moulière, La Puye, Lavoux, Liniers, Lusignan, Pouillé, Rouillé, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radégonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé, vous pouvez effectuer les mêmes démarches auprès du syndicat Eaux de Vienne - SIVEER (<https://www.eauxdevienne.fr/>)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi